

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet de création et d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de JANS

Par arrêté préfectoral du 15 mai 2019 a été prescrite, **du mardi 11 juin 2019 (9 heures) au vendredi 12 juillet 2019 inclus (17 heures)**, en mairie de Jans, une enquête publique préalable à l'obtention par la société « *Parc éolien Butte Noire SAS* », de l'autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien sur ladite commune.

À la demande du commissaire-enquêteur, M. Dominique LESORT, et par arrêté préfectoral du 3 juillet 2019, la durée de l'enquête précitée est prolongée de deux semaines, **soit jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 inclus (17 heures)**.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au vendredi 26 juillet 2019 inclus, le dossier d'enquête est déposé en format « papier » en mairie de Jans (*8 place de l'Église*), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Il peut également être consulté sur un poste informatique en mairie de Jans, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>.

Le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact est accompagné des avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementales.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête « papier » déposé en mairie de Jans, où il est tenu à sa disposition aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie de Jans (*8 place de l'Église – 44170 JANS*) ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **enquete-publique-1275@registre-dematerialise.fr** (*la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte ; les adresses « courriel » sont occultées*).

Le public peut également formuler ses observations et propositions directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/1275**, accessible depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (**http://loire-atlantique.gouv.fr**).

Les observations et propositions adressées par courrier électronique sont transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais. Celles portées sur le registre « papier » et celles reçues par courrier sont également numérisées et transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur assure deux permanences supplémentaires, en mairie de Jans, les **mercredi 17 juillet 2019 de 9h00 à 12h00** et **vendredi 26 juillet 2019 de 14h00 à 17h00**.

Pour rappel, le commissaire-enquêteur est également présent, en mairie, les jours et heures suivants : mercredi 3 juillet 2019 de 14h00 à 17h00 et vendredi 12 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : www.loire-atlantique.gouv.fr et mis à la disposition du public en mairie de JANS pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du responsable du projet – la société « *Parc éolien Butte Noire SAS* » ayant son siège à Vern-sur-Seiche (35770) Val d'Orson – rue du Pré Long.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Jans

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/148 en date du 15 mai 2019 une enquête publique est ouverte à la mairie de Jans, pendant **une période de 32 jours, du mardi 11 juin 2019 à 9h00 au vendredi 12 juillet à 17h00**, portant sur la demande présentée par la société « Parc éolien Butte Noire SAS » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire de la commune de Jans.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1° de la nomenclature des installations classées.

M. Dominique LESORT, avocat au barreau de Nantes à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Jans, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **mardi 11 juin** **de 09 h 00 à 12 h 00**
- **jeudi 20 juin** **de 14 h 00 à 17 h 00**
- **samedi 29 juin** **de 09 h 00 à 12 h 00**
- **mercredi 3 juillet** **de 14 h 00 à 17 h 00**
- **vendredi 12 juillet** **de 14 h 00 à 17 h 00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Jans aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de JANS.

Un registre dématérialisé sera mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1275> accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr)

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de JANS (8 Place de l'Eglise - 44170 JANS) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1275@registre-dematerialise.fr

La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Jans pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès **Parc éolien Butte Noire SAS ayant son siège à Vern-sur-Seiche (35770) Val d'Orson, Rue du Pré Long.**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.